

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl. 

Volume 1 – Numéro 5
Mai 2014

Les maux du printemps

De quoi parle-t-on ces jours-ci dans nos établissements? Du printemps qui ne semble pas vouloir commencer? De l'odeur de la coupe Stanley? Des vacances-qui-vont-ti-firir-par-arriver? D'un peu tout cela, en fait, mais aussi des examens à préparer, des résultats à compiler, des choix de tâche pour l'an prochain... Pour certains, c'est le temps d'aller tenter leur chance dans une autre école; pour d'autres, celles et ceux dont le poste est supprimé, c'est l'inconnu : où enseigneront-ils et à quel niveau? Les séances d'affectation du 22 mai (primaire) et du 28 mai (secondaire) devraient être riches en émotions et ponctuées de nombreux mouvements de personnel.

Le printemps 2014 marque aussi l'adoption des orientations syndicales dans le cadre de la négociation nationale, orientations basées sur les résultats de la consultation qui s'est déroulée ce printemps. Cette consultation a d'ailleurs obtenu le meilleur taux de participation depuis les débuts de la FAE, alors que près de 20 % des membres y ont participé, ce qui laisse entrevoir une mobilisation sans précédent.

Parmi les grands enjeux de la prochaine négociation, l'autonomie professionnelle occupe une place importante. Le 12 mai, nous étions 350 personnes déléguées, de la FAE, dont une quarantaine de membres du SEBL, à discuter du sujet. Le constat était unanime : il faut que les enseignantes et enseignants fassent respecter leur expertise et s'opposent aux tentatives d'ingérence répétées des gestionnaires et autres pseudopédagogues improvisés. **Nous sommes les experts!** Nous n'avons pas à accepter que tout un chacun vienne nous dicter ce qui convient le mieux à nos élèves. Apprenons donc collectivement et dès aujourd'hui à dire **NON!**

Par Nathalie Bouyer et Sylvie Turgeon

1

Séances d'affectation de mai

Cette année, les deux séances d'affectation du mois de mai sont fusionnées pour le personnel enseignant permanent. À cette séance, les postes seront offerts selon la séquence suivante :

Pour le primaire (22 mai 2014 à 16 h 30 au Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)

- Mutation volontaire par champ ou par discipline;
- Mutation obligatoire;
- Mutation volontaire et changement de champ ou de discipline;
- Affectation à des postes temporairement vacants.

Pour plus d'information, visitez notre site Web.

Pour le secondaire (28 mai à 17 h 30 au Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)

- Mutation volontaire : changement d'établissement;
- Mutation volontaire : changement de discipline ou de champ;
- Changement de discipline ou de champ (excédents d'effectifs);
- Déplacement;
- Mutation obligatoire;
- Affectation à des postes temporairement vacants et interchangement de poste.

Rappel : Seules les personnes présentes auront droit de parole. Il n'est plus nécessaire d'avoir rempli un formulaire sauf pour celles et ceux qui veulent une reconnaissance de capacité (formulaire M) ou un interchangement de poste.

Par Normand Marquis

Nouvelles pédagogiques

Plan d'intervention informatisé

À la suite du dépôt de nos 24 recommandations pour rendre le PI informatisé plus convivial, la Commission scolaire mentionne que les correctifs sont en cours. Pour toute situation problématique, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Entrée progressive au préscolaire

Les balises seront les mêmes pour l'an prochain.

Préscolaire 4 ans

- ⇒ L'entrée progressive se déroule pendant deux semaines (du 28 août au 12 septembre). Les modalités appartiennent aux écoles;
- ⇒ Le 15 septembre, tous les élèves de 4 ans doivent être présents.

Préscolaire 5 ans

- ⇒ Quatre journées doivent être mises en place (28-29 août, 2 et 3 septembre). Les élèves doivent être présents à tous les jours dans leur classe. Les modalités appartiennent aux écoles;
- ⇒ Aucun transport à l'heure du dîner;
- ⇒ Le jeudi 4 septembre : tous les élèves doivent être présents, et ce, toute la journée.

Validation des épreuves de fin d'année au secondaire

Nous avons interpellé la Commission scolaire sur la validation systématique des épreuves de fin d'année lorsque celles-ci n'ont pas été conçues par un conseiller pédagogique. La Commission scolaire a mentionné qu'il n'y a pas de mot d'ordre et que c'est à chaque direction d'école de décider. Nous maintenons que c'est à l'enseignante ou l'enseignant que revient le choix des instruments d'évaluation (LIP, art. 19).

Calendrier équilibré 2014-2015 au primaire

Le calendrier civil amène un déséquilibre dans les journées de travail et de congé pour certains enseignants à temps partiel. Voici le tableau qui résume la répartition des journées de travail :

200 jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	37	41	40	41	41

Voici les changements :

- Un mardi à transformer en lundi (19 mai);
- Un jeudi à transformer en lundi (2 avril);
- Un vendredi à transformer en lundi (17 octobre).

Des 20 journées pédagogiques, 9 sont fixes et 11 mobiles. Chaque école est invitée à équilibrer ses journées pédagogiques mobiles. Voici la répartition des journées pédagogiques fixes :

Pédagogiques fixes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	3	2	1	1	2

Par Pascal Morand et Sylvie Lambert

La direction peut-elle changer mes notes?

La direction peut-elle changer mes notes lorsqu'elle évalue comme anormalement élevé le taux d'échec des élèves ou encore à la suite d'une plainte de parents?

Non! Au mois de novembre 2010, dans l'affaire *Syndicat de l'enseignement de la région de Québec c. Commission scolaire de la Capitale* (SAE 8573) l'arbitre Jean-Guy Roy a accueilli un grief qui alléguait que la Commission scolaire avait commis un abus de droit.

L'arbitre a décidé que la responsabilité d'évaluer les élèves constitue un domaine **exclusif et réservé** au personnel enseignant dans le cadre de son autonomie professionnelle.

Il a donc accueilli le grief du Syndicat et a déclaré que la Commission scolaire avait commis un abus de droit envers le plaignant.

Les notes accordées par les enseignantes et enseignants relèvent exclusivement de

leur compétence et de leur autonomie professionnelle.

L'arbitre a rappelé les dispositions de l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique de même que les clauses 8-1.05 et 8-2.01 qui prévoient notamment que l'évaluation du rendement et du progrès des élèves fait partie des attributions caractéristiques du personnel enseignant.

Par Pascal Morand et Sylvie Lambert

Fermeture annoncée de 23 classes spécialisées – la suite

L'À propos express du mois dernier dénonçant l'annonce de fermetures de nombreuses classes spécialisées a provoqué de vives réactions parmi nos membres tout autant que dans la population. Malgré le court délai, malgré la pluie, malgré le congé pascal et surtout, malgré le hockey, plus de 150 personnes, enseignantes et enseignants, TES, professionnels et parents ont répondu à notre invitation et ont assisté au conseil des commissaires le 22 avril dernier. La représentante de la Commission scolaire, M^{me} Isabelle Guay, y présentait le projet de localisation des classes spécialisées pour 2014-2015. Votre comité exécutif a participé à la période de questions, tout comme d'autres enseignantes, parents et représentants de comités de parents d'élèves HDAA. Vous pouvez d'ailleurs obtenir une copie des interventions des enseignantes ainsi que la revue de presse en visitant notre site Web.

En guise de réponse, dans un communiqué de presse de la CSSMⁱ diffusé le 23 avril, la Commission mentionnait que « la diminution prévue des groupes d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [...] s'explique principalement par une diminution de près de 200 élèves en classes spécialisées. » Bien sûr! Nous avons compris cela! C'est bien entendu **parce qu'il y a moins d'élèves référés ou acceptés** en classe spécialisée qu'il y a moins de groupes! Mais y a-t-il vraiment moins d'élèves présentant des besoins particuliers? Permettez-nous d'en douter.

La seule autre communication de la CSSMⁱ reçue au Syndicat, en lien avec ce dossier, a été une mise en demeure signifiée aux deux coprésidentes par huissier, accusant des membres de notre organisation syndicale d'avoir déposé des pancartes portant l'inscription de la FAE au domicile du directeur général. La mise en demeure se terminait par une menace de procédures judiciaires et par les mots « **VEUILLEZ VOUS GOUVERNER EN CONSÉQUENCE** », rédigés en gros caractères bien gras.

À quelques jours des affectations, plusieurs questions demeurent sans réponses. Des chiffres finalement obtenus le 8 mai dernier nous portent à croire que plusieurs groupes devraient s'ajouter dans les jours qui viennent puisque présentement, les règles de formation des groupes ne sont pas respectées. De plus, on nous a informés que 90 dossiers de référence d'élèves avaient été refusés. Plusieurs de ces dossiers étaient, semble-t-il, incomplets et devraient avoir été réétudiés depuis, ce qui aura un impact évident sur le nombre de groupes qui seront ouverts.

Peu importe les annonces qui seront faites dans les prochains jours, nous devons nous assurer que la Commission respectera ses obligations en matière d'intégration. Le cri du cœur des enseignantes et enseignants présents au conseil des commissaires est clair : intégrer de plus en plus d'élèves avec de moins en moins de services, il faut que ça cesse!

Par Sylvie Turgeon

Nouvelle de dernière heure

La Commission nous informe de l'ouverture de sept nouveaux groupes au primaire, pour l'instant. À suivre.

La saga des classes 4 ans pour élèves handicapés

Lors de la présentation du document sur la localisation des groupes à la rencontre du comité paritaire EHDAA du 8 avril et à l'assemblée des commissaires du 22 avril, nous avons cherché à comprendre pourquoi les groupes de 4 ans H passeraient de 5 à 1 l'an prochain. À deux reprises, nous avons reçu comme réponse qu'il y aurait eu un resserrement des critères d'admissibilité au niveau du MELS.

En continuant nos recherches dans le but de mettre la main sur ces fameux critères, voici la réponse que nous avons obtenue provenant de la représentante du MELS à la Direction générale des relations de travail : « À propos de votre préoccupation en lien avec les maternelles 4 ans demi-temps et les élèves handicapés, il n'y a eu aucun resserrement des critères d'admission après vérification auprès de la Direction de l'adaptation scolaire.»

Le 8 mai dernier, lorsque nous avons exposé cette réponse à la partie patronale du comité paritaire EHDAA, on nous a expliqué que finalement, ce n'était pas le MELS qui avait resserré les critères mais la direction régionale du MELS qui les appliquait trop largement. Euh! Qui est qui? Nous ne savons toujours pas où sont écrits ces fameux critères resserrés!

Par Claudine Fournier

Abracadabra

Ce logiciel-outil destiné aux premiers apprentissages en lecture et en écriture vise à offrir aux élèves des activités pour un apprentissage efficace de la lecture et de l'écriture. Produit avec le support de la FAE, il s'inscrit dans la ligne des travaux sur la révision du programme de français, 1^{er} cycle, primaire. La version complète devrait être mise en ligne pour la rentrée scolaire 2014. En attendant, je vous invite à aller voir la « démo » à <http://petitabra.concordia.ca>.



Par Sylvie Lambert

Élection au SEBL

Chers membres du SEBL,

En cette année de fusion de l'ancien SESMÍ et de l'ancien SESBL, nous avons le devoir d'élire les membres de notre nouveau comité exécutif. Le 25 avril dernier se terminait la période de mise en candidature en vue des élections du 5 juin 2014. À la suite de cette période de mise en candidature, j'ai le plaisir de vous annoncer que les personnes suivantes ont été élues par acclamation :

- Présidence : **M^{me} Sylvie Turgeon**, polyvalente Sainte-Thérèse;
- Vice-présidence aux relations de travail : **M^{me} Nathalie Bouyer**, école primaire Espace-Couleurs;
- Vice-présidence à l'EDA-FP-EMC et à la vie syndicale : **M. Normand Marquis**, école secondaire du Harfang;
- Vice-présidence aux finances, au secrétariat et à l'administration : **M. Nelson Costa**, polyvalente Deux-Montagnes;
- Vice-présidence à l'adaptation scolaire : **M^{me} Claudine Fournier**, école primaire Arc-en-Ciel.

Je tiens à vous informer **qu'il y aura élection le jeudi 5 juin 2014** au poste de **vice-présidence à la vie professionnelle**. Les candidats sont :

M. Éric Bellemare, école secondaire Saint-Gabriel

ET

M. Pascal Morand, école secondaire du Harfang.

Les élections se dérouleront par suffrage universel dans chacun des établissements du SEBL. Une liste des membres votants est présentement affichée dans votre établissement. **Vous devez vérifier si votre nom y figure**. Si tel n'est pas le cas, la procédure à suivre est inscrite au verso de cette liste de membres. Pour les enseignantes et enseignants en milieu carcéral et les membres pour lesquels aucun établissement n'a été désigné, le scrutin se tient dans les bureaux du SEBL (4325, boul. de la Grande-Allée à Boisbriand) entre 8 h et 18 h.

Pour tout renseignement supplémentaire, visitez le www.lesebl.ca ou contactez le président des élections au 450 979-4613 ou encore par courriel à election@lesebl.ca.

Bon vote!

François Lemay, président du comité des élections

4

Des héros à l'école de l'Envolée

Le 28 mars dernier, nous avons souligné la réalisation d'un projet école certifié héros. *Les récréés animées* est un projet sur le vivre-ensemble, le respect et la valorisation des bons comportements. C'est avec grand plaisir que nous avons remis une bannière ainsi que des certificats aux enseignants responsables du projet : M. François Hamelin et M^{me} Marie-Josée Marcotte.



Par Sylvie Lambert



Sur la photo : Sylvie Lambert (SEBL), Barbara Bédard (directrice), François Hamelin, Marie-Josée Marcotte, Julie Arvais (directrice-adjointe) et des élèves de 5^e et 6^e année.

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl 

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook/seblautentides